

Origines des immigrés : des disparités départementales en lien avec les spécificités des courants migratoires

Alice Mainguené - Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED)

Direction générale des étrangers en France – Ministère de l'Intérieur

La présence et les origines des immigrés ont beaucoup varié au fil des décennies. Par exemple, la part des immigrés parmi les habitants de France métropolitaine a été stable entre 1975 et 1999 (Boëldieu et Borrel, 2000). Cela n'a plus été le cas par la suite : entre 1999 et 2012, elle a augmenté de 1,4 point (entre 7,4 % et 8,8 %). Cette hausse était déjà visible en 2008 (Bouvier, 2012). En parallèle, les origines des immigrés se sont diversifiées. Ces changements n'ont pas été les mêmes sur tout le territoire, certaines régions voire certains départements voyant leurs populations immigrées changer plus vite que d'autres. De nombreuses études régionales ont documenté ces phénomènes et décrit ces populations (par exemple Auzet et Maillochon, 2015 ; Nicolai, 2015 ; Chaillot et Lavenseau, 2011). Cependant, aucune étude ne met en parallèle tous ces changements départementaux, ou en tout cas pas sur une période récente. En effet, Desplanques s'est intéressé à la répartition des personnes d'origine étrangère par département en 1990 (Desplanques, 1996), tout en la comparant avec celles de 1975 et 1982. La présente étude vise à compléter l'analyse sur une période plus récente, tout en essayant de voir comment les spécialisations départementales en termes d'origine des immigrés se transforment dans le temps. Pour ce faire, nous pourrions nous appuyer sur la théorie de Lee (courants migratoires caractérisés par des régions de départ et d'arrivée qui leur sont propres, effets de communauté, etc. - Lee, 1966) et les travaux de Le Bras et Todd (accumulation d'étrangers dans certains départements au fil du temps - Le Bras et Todd, 2013).

1. Une présence immigrée et des origines qui varient selon les départements

- **Des immigrés très présents dans les départements de l'Île-de-France**

En 2012, on compte 8,8 % d'immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger) en France métropolitaine, contre 7,4 % en 1990 selon le recensement de la population (**encadré**). Ces

chiffres ne sont pas valables sur l'ensemble du territoire. En effet, en 2012, les immigrés sont bien plus présents en Île-de-France (18,2 % des habitants) qu'en Bretagne (3,0 %). Et ces disparités régionales se déclinent au niveau départemental, notamment parce qu'au sein d'une même région, les départements ont des parts d'immigrés parmi les habitants très variables (Mainguené, 2015). De fait, en 2012, les immigrés sont largement surreprésentés dans les départements de l'Île-de-France, dans l'Est et le Sud-est de la France, ainsi qu'en Corse ; ils sont sous-représentés dans l'Ouest (**carte 1**). C'est en Seine-Saint-Denis que les immigrés sont les plus présents (28,4 %) et dans le Cantal qu'ils le sont le moins (2,0 %). En 1990, la Seine-Saint-Denis était déjà en tête du classement, avec Paris (**carte 2**). À l'opposé, les Côtes-d'Armor et la Vendée fermaient le classement.

Carte 1 : part des immigrés parmi les habitants des départements en 2012 (en %)

Lecture : en 2012, les 24 départements où les immigrés sont les plus présents (part des immigrés parmi les habitants supérieure au 3^{ème} quartile) sont principalement en Île-de-France, dans l'Est de la France et dans le Sud.

Source : Insee, recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire).

Carte 2 : part des immigrés parmi les habitants des départements en 1990 (en %)

Lecture : en 1990, les 24 départements où les immigrés sont les plus présents (part des immigrés parmi les habitants supérieure au 3^{ème} quartile) sont principalement en Île-de-France, dans l'Est de la France et dans le pourtour méditerranéen.

Source : Insee, recensement de la population 1990 (exploitation au quart).

Encadré : le recensement comme source de données

Pour cette étude, les recensements de la population de 1990 et 2012 sont mobilisés. Le recensement donne la possibilité de compter le nombre d'immigrés selon leurs origines grâce aux données sur le pays et la nationalité à la naissance. De fait, en France, seule cette source permet une analyse fine des origines et des conditions de vie des immigrés au niveau local, en raison de son exhaustivité (en 1990) ou de son très large échantillon (en 2012).

Le recensement français est réalisé par l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee). Jusqu'en 1999, il s'agissait d'un recensement au sens strict puisque la

population était interrogée exhaustivement. En 2004, il a été rénové et se fonde désormais sur un très large échantillonnage de la population : il reste exhaustif dans les communes de moins de 10 000 habitants et a un taux de sondage de 40 % dans les villes de taille supérieure. Pour cette étude, sera utilisée l'exploitation complémentaire du recensement de 2012, qui correspond à un plus petit échantillon que l'exploitation principale. Le taux de sondage est de 25 % pour les communes de moins de 10 000 habitants et de 40 % pour les villes de taille supérieure. Cette base de données a l'avantage de fournir plus d'informations, notamment sur la profession et la catégorie socioprofessionnelle des personnes interrogées. De même, c'est l'exploitation au quart (taux de sondage à 25 %) du recensement de 1990 qui sera employée. Dans ces recensements, sont disponibles des informations sur le lieu de vie : le logement, son statut d'occupation (propriétaire, locataire, etc.), son confort mais aussi la commune voire le quartier. De plus, des informations comme l'âge, la nationalité, l'état matrimonial légal, le niveau d'études, l'activité, la profession, le secteur d'activité et le type de contrat de chaque personne habitant au sein d'un même logement sont collectées. Enfin, de par le lien entre le logement et les personnes qui y habitent, il est également possible d'étudier la structure du ménage et la situation familiale de chaque personne. Pour ce qui concerne les immigrés, la durée de présence en France est également renseignée en 2012.

- **Des spécialisations départementales en termes d'origine des immigrés en 2012...**

À ces disparités départementales en termes de présence immigrée se rajoutent des disparités en termes d'origine des immigrés. En effet, en 2012 comme en 1990, certains départements sont différents des autres du point de vue des origines des immigrés qui y vivent. C'est notamment le cas des immigrés originaires du Royaume-Uni dans l'Ouest de la France et de ceux originaires d'Espagne dans le Sud-ouest. Plus précisément, en 2012, les immigrés vivant en France métropolitaine sont principalement originaires de l'Algérie, du Maroc et du Portugal (**carte 3**). Dans la plupart des départements, c'est un de ces pays qui est le principal pays de naissance des immigrés. Par contre, dans beaucoup de départements de l'Ouest de la France, où les immigrés sont peu présents, le principal pays de naissance des immigrés est le Royaume-Uni. C'est notamment le cas de la Charente, de la Dordogne, de la Manche, des Deux-Sèvres et de la Vendée (Pradines, 2012 ; de la Rochère, 2010 ; Blazevic et Caritg, 2014 ; Besnard et Manceau, 2015). Autre spécialisation en termes d'origine : le Sud-ouest, plus précisément les départements des Pyrénées Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, des

Pyrénées Orientales et de l'Aude, où les immigrés en provenance d'Espagne sont très nombreux. Cette spécialisation était déjà remarquée dans l'Aude et en Pyrénées-Orientales en 1999 (Pallez et Le Gouhinec, 2003) et en Pyrénées-Atlantiques en 2006 (de la Rochère, 2010). À l'Est de la France, les situations sont diverses, principalement du fait des frontières : dans les Ardennes et la Meuse, c'est le pays de l'autre côté de la frontière, la Belgique, le principal pays de naissance des immigrés ; en Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, en Savoie (départements qui ont une frontière avec l'Italie) mais aussi en Moselle (département où il y a eu beaucoup d'immigrés dans le secteur de la sidérurgie – Boubeker et Galloro, 2008), c'est l'Italie ; dans l'Ain et en Haute-Savoie, les immigrés sont nombreux à être nés de l'autre côté de la frontière avec la Suisse ; dans le Jura et le Bas-Rhin, c'est la Turquie le principal pays de naissance des immigrés. Il faut mettre en parallèle le cas du Bas-Rhin avec la frontière avec l'Allemagne, qui accueille une importante communauté turque (Bouvier, 2012).

- **...et en 1990**

Ces constats ne sont pas tout à fait les mêmes qu'en 1990. De fait, au niveau national comme au niveau départemental, les origines des immigrés ont évolué en 22 ans. Au niveau national, en 1990, les trois principaux pays de naissance des immigrés sont le Portugal, l'Algérie et l'Italie. Certaines spécialisations sont déjà présentes, comme l'importance des immigrés nés en Espagne dans le Sud de la France (Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault et Tarn -**carte 4**). C'est également le cas des immigrés originaires d'Italie, déjà très présents dans le Sud-est et en Moselle. Ceci dit, en 1990, ils correspondent également à la première origine des immigrés dans le Haut-Rhin (où les personnes nées en Algérie sont plus nombreuses en 2012), en Meurthe-et-Moselle (idem) et dans la Meuse (où les personnes nées en Belgique sont très présentes en 2012). Enfin, le plus gros changement entre 1990 et 2012 concerne le Royaume-Uni : en 1990, aucun département n'a ce pays pour principale origine des immigrés. On verra par la suite que les immigrés nés au Royaume-Uni se sont essentiellement installés en France à partir des années 1990.

- **Pourquoi de telles disparités ?**

Le fait qu'une origine donnée s'installe dans un département plutôt que dans un autre tient à plusieurs facteurs. Déjà, le fait qu'un département compte plus ou moins d'immigrés que la moyenne nationale est lié à son urbanisation et à sa structure économique (Mainguéné, 2015).

Par ailleurs, pour les pays avec une frontière commune, il y a clairement un effet de la géographie, comme le montre la surreprésentation des immigrés nés en Suisse dans l'Ain et en Haute-Savoie. Mais la géographie n'explique pas tout, à l'image de la surreprésentation des immigrés originaires d'Italie en Moselle. De plus, on peut supposer que des immigrés qui viennent en France pour travailler, comme les Italiens en Moselle, n'ont pas les mêmes contraintes voire les mêmes envies de région de résidence que les immigrés arrivés en tant que réfugiés, comme les Espagnols fuyant la guerre civile de leur pays (1936-1939). De fait, il existe plusieurs théories pour expliquer les spécialisations départementales en termes d'origine des immigrés. Lee évoque des zones de départ et d'arrivée propres à chaque flux migratoire, en prenant l'exemple des Italiens originaires de Sicile et du Sud de l'Italie ayant émigré aux Etats-Unis, en opposition aux Italiens originaires de Lombardie et de Toscane ayant émigré en Amérique du Sud. Le Bras et Todd, quant à eux, évoquent l'accumulation d'immigrés d'une origine donnée dans certaines zones.

En partant de ces idées et afin de démêler les différents effets précités, nous allons analyser plus en détail des courants migratoires qui concernent des origines et des périodes différentes. On s'intéressa à la fois à la localisation des spécialisations, à la durée de présence en France des immigrés et aux arrivées récentes. Si on considère l'ensemble des courants migratoires qui sont prépondérants au niveau régional en 1990 ou en 2012, on voit que les immigrés nés en Espagne ou en Italie sont globalement en France depuis plus longtemps que ceux nés en Turquie ou au Royaume-Uni (**graphique**). Ainsi, pour considérer à la fois des courants migratoires ancien, intermédiaire et récent, nous allons nous concentrer sur le courant migratoire en provenance d'Espagne, celui en provenance d'Algérie et celui en provenance du Royaume-Uni.

Carte 3 : principal pays de naissance des immigrés dans les départements en 2012

Lecture : en 2012, à Paris, le principal pays de naissance des immigrés est l'Algérie. En Corse-du-Sud, c'est le Maroc.

Source : Insee, recensements de la population 2012 (exploitation complémentaire).

Carte 4 : principal pays de naissance des immigrés dans les départements en 1990

Lecture : en 1990, à Paris, le principal pays de naissance des immigrés est l'Algérie. En Finistère, c'est le Portugal.

Source : Insee, recensements de la population 1990 (exploitation au quart).

**Graphique : part des immigrés en France depuis plus de 30 ans
selon le pays de naissance (en %)**

Lecture : en 2012, 79 % des immigrés nés en Espagne vivent en France depuis plus de 30 ans.

Champ : France métropolitaine, immigrés dont le temps de présence en France est connu.

Source : Insee, recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire).

2. Les immigrés nés en Espagne ne sont pas tous des réfugiés des années 1930

• Les dix départements à plus forte présence espagnole sont dans le Sud

Les résultats précédents montrent que les immigrés nés en Espagne sont très présents dans le Sud-ouest de la France, en 2012 comme en 1990. Plus précisément, en 2012, ils représentent plus de 11 % des immigrés vivant en Ariège, dans l'Aude, l'Aveyron, le Gard, l'Hérault, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales et le Tarn, qui sont les dix départements où la part des immigrés nés en Espagne parmi les immigrés est la plus élevée (**carte 5**). En 1990, ce sont ces mêmes dix départements où les immigrés en provenance d'Espagne sont les plus présents, avec une baisse des parts d'immigrés nés en Espagne entre 1990 et 2012.

• Une stabilité dans le temps qui n'est pas due à la stabilité des personnes

Une telle stabilité dans le temps peut être le fruit de plusieurs effets. Pour commencer, il peut s'agir d'Espagnols arrivés très nombreux dans les départements français à la frontière, en tant que réfugiés au moment de la guerre civile et du franquisme. Une fois installés, ils sont restés dans ces départements. Il s'agirait donc des mêmes personnes en 1990 et 2012, à quelques décès ou déménagements près. Rappelons qu'une population immigrée croît s'il y a de nouvelles arrivées et décroît s'il y a des départs et des décès. Cette hypothèse de la population non renouvelée est mise à mal par les faits : dans les dix départements précités, les distributions par âge des immigrés nés en Espagne montrent un léger vieillissement, trop léger pour correspondre à une population qui ne se renouvelle pas ou peu. Il y a donc de nouvelles

arrivées d'immigrés nés en Espagne, en provenance d'Espagne ou d'autres départements de France.

On retrouve la présence de nouveaux arrivants quand on étudie la résidence un an auparavant des immigrés nés en Espagne. En effet, sur ces dix départements, 97 % des immigrés originaires d'Espagne habitaient déjà dans leur département de résidence en 2011. Sur les 3 % qui ont changé de département, près de 2 % habitaient auparavant à l'étranger. Cette part dépasse d'ailleurs les 3 % dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

De fait, il y a des immigrés en provenance d'Espagne résidant dans ces dix départements et qui vivent en France depuis moins de dix ans. Ils sont donc venus vivre dans ces départements à partir de 2002. Ils sont peu nombreux dans la plupart des cas : ils représentent moins de 10 % des immigrés nés en Espagne et vivant dans le Gard, en Ariège, dans les Landes, l'Hérault, les Hautes-Pyrénées, l'Aude, le Tarn et l'Aveyron. À l'opposé, dans les Pyrénées-Orientales, un immigré originaire d'Espagne sur dix est en France depuis moins de dix ans ; c'est le cas d'un peu moins d'un immigré né en Espagne sur trois dans les Pyrénées-Atlantiques.

Plus généralement, en plus des Pyrénées-Atlantiques, les immigrés nés en Espagne et vivant en France depuis moins de dix ans sont largement surreprésentés à Paris. Ceux qui vivent à Paris ont une particularité : ils sont bien plus diplômés (84 % ont un diplôme du supérieur) que les nouveaux arrivants des Pyrénées-Atlantiques (47 %), voire que l'ensemble des nouveaux arrivants nés en Espagne et vivant en France métropolitaine (62 %).

On peut déduire des résultats précédents que pour ce courant migratoire, la théorie de Lee n'est pas vérifiée : les immigrés originaires d'Espagne récemment arrivés en France ne s'installent pas exclusivement dans des départements à forte présence espagnole, malgré un fort effet frontière. Cependant, ces nouveaux arrivants ne viennent pas en France pour les mêmes raisons que les immigrés nés en Espagne et arrivés pendant la guerre espagnole et le franquisme. Il est donc difficile de parler d'un seul et même courant migratoire.

Carte 5 : part des immigrés nés en Espagne parmi les immigrés des départements en 2012 (en %)

Lecture : en 2012, les 24 départements où les immigrés nés en Espagne sont les plus présents (part des immigrés nés en Espagne parmi les immigrés supérieure au 3ème quartile) sont presque tous dans le Sud de la France (en bleu foncé et en violet). C'est particulièrement vrai pour les dix départements où ils sont les plus présents (en violet).

Source : Insee, recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire).

3. Les immigrés nés en Algérie sont très présents dans l'Est

- **Les dix départements à plus forte présence algérienne sont dans l'Est**

On a vu précédemment que les immigrés nés en Algérie sont assez présents dans l'Est de la France. C'est particulièrement vrai pour les dix départements où ils sont les plus présents en 2012 : les Ardennes, les Bouches-du-Rhône, la Drôme, l'Isère, la Loire, la Haute-Marne, le Nord, le Rhône, la Seine-Maritime et le territoire de Belfort (**carte 6**). La forte présence algérienne dans les Bouches-du-Rhône, la Drôme, la Loire en 1999, dans le Nord en 2007 et en Territoire-de-Belfort en 2009 est documentée (Pillet, 2001 ; Chaillot et Lavenseau, 2011 ; Jobard, 2012 ; Insee Rhône-Alpes, 2005). Il ne s'agit pas tout à fait des mêmes départements qu'en 1990, puisque la Seine-Saint-Denis figurait dans ce classement, contrairement à la Drôme.

- **Du changement en Seine-Saint-Denis...**

En 2012, les immigrés originaires d'Algérie représentent 17,7 % des immigrés de Seine-Saint-Denis, contre 20,2 % en 1990. Cette forte présence est également constatée en 1999 (Simon, 2001). En 1990 comme en 2012, il s'agit de la principale origine des immigrés du département, qui est un département à forte présence immigrée. Ainsi, les immigrés nés en Algérie sont moins présents en Seine-Saint-Denis aujourd'hui que par le passé. Ceci va à l'encontre de la tendance nationale, les immigrés nés en Algérie étant un peu plus présents en France métropolitaine en 2012 qu'en 1990 (13,4 % contre 13,3 %). De fait, en Seine-Saint-Denis, entre 1990 et 2012, la présence malienne, marocaine et turque s'est amplifiée : en 1990, les immigrés nés au Mali représentent 3,6 % des immigrés de ce département, contre 4,4 % en 2012 ; ces chiffres sont respectivement de 9,3 % et 10,8 % pour les immigrés nés au Maroc et 3,7 % et 4,3 % pour ceux nés en Turquie. En parallèle, des communautés chinoises et sri-lankaises sont apparues. En 1990, les immigrés nés en Chine sont très peu présents en Seine-Saint-Denis (0,5 % des immigrés) alors qu'ils représentent 3,1 % des immigrés de ce département en 2012. Il en va de même pour les immigrés nés au Sri-Lanka (0,7 % en 1990 contre 3,5 % en 2012). L'Île-de-France semble d'ailleurs être la première région d'installation

de ces deux communautés (Lillo et Blanc-Chaléard, 2009). On constate également une baisse de la part des immigrés nés en Italie, au Portugal et en Espagne parmi les immigrés de Seine-Saint-Denis. Cette baisse est plus faible que la moyenne métropolitaine pour les immigrés nés en Italie (- 4,1 points contre - 6,4 points en France métropolitaine) et en Espagne (- 3,6 points contre - 5,1 points). *A contrario*, cette baisse est plus forte pour les immigrés nés au Portugal (- 7,4 points contre - 3,7 points).

La plus faible présence en Seine-Saint-Denis des immigrés nés en Algérie n'empêche pas cette population de s'y renouveler. En effet, en 2012, parmi les immigrés originaires d'Algérie vivant dans ce département et dont le temps de présence en France est connu, 24 % sont en France depuis moins de dix ans. C'est la même proportion qu'au niveau métropolitain et c'est un point de moins que sur l'ensemble des dix départements à plus forte présence algérienne.

En parallèle de ce renouvellement partiel, on observe un léger vieillissement de la population immigrée née en Algérie et vivant en Seine-Saint-Denis. En effet, en 1990, les moins de 30 ans représentent 25 % de ces immigrés, contre 16 % en 2012. À l'opposé de l'échelle des âges, les 60 ans et plus représentent 12 % de ces immigrés en 1990, contre 26 % en 2012. Ce vieillissement est à l'image de celui de l'ensemble de la population immigrée née en Algérie et vivant en France métropolitaine : la part des moins de 30 ans est de 25 % en 1990 et 17 % en 2012 ; celle concernant les 60 ans ou plus passe de 13 % à 27 % entre 1990 et 2012.

- **...et dans la Drôme**

En 2012, les immigrés nés en Algérie représentent 17,9 % des immigrés vivant dans la Drôme, département à faible présence immigrée. Cette proportion est de 15,9 % en 1990. Si la part des immigrés nés en Algérie parmi les immigrés augmente, c'est notamment parce que la part de ceux nés en Espagne et en Italie baisse fortement (respectivement - 6,3 points et - 7,5 points, soit bien plus qu'au niveau métropolitain). En outre, la présence marocaine est stable, ce qui va à l'encontre de la tendance nationale (- 0,1 point contre + 1,3 point en France métropolitaine). En parallèle, la présence belge s'amplifie dans ce département (+ 2,2 points contre - 0,2 point pour la France métropolitaine).

Cette plus forte présence des immigrés nés en Algérie s'accompagne, au moins en partie, d'un renouvellement de cette population. En effet, parmi les immigrés originaires d'Algérie et vivant dans la Drôme, un sur cinq est en France depuis moins de dix ans. Cette part est inférieure à la moyenne nationale et à celle des dix départements à plus forte présence

algérienne. Ainsi, dans la Drôme, la plus forte présence algérienne est plus liée aux départs ou décès des immigrés d'autres origines qu'à une arrivée massive d'immigrés nés en Algérie.

La pyramide des âges appuie également le propos puisque la population immigrée née en Algérie et vivant dans la Drôme vieillit : en 1990, les moins de 30 ans représentent 28 % de cette population, contre 12 % en 2012. De même, en 1990, les 60 ans et plus représentent 10 % de cette population, contre 31 % en 2012.

- **Quid des neuf départements à forte présence algérienne en 2012 et en 1990 ?**

Comme dans le cas des immigrés nés en Espagne, le fait que ces neuf départements aient une forte présence algérienne en 2012 et en 1990 ne signifie pas que la population née en Algérie y est figée. Par exemple, dans ces neuf départements, la part d'immigrés originaires d'Algérie et présents en France depuis moins de dix ans oscille entre 17 % dans les Ardennes et 29 % en Seine-Maritime et dans le territoire de Belfort, départements à faible présence immigrée. Rappelons que la moyenne métropolitaine pour les immigrés nés en Algérie est de 25 %. Il y a donc des nouveaux arrivants dans ces départements mais leur proportion n'est pas très différente de celle de France métropolitaine.

Plus généralement, les immigrés nés en Algérie et vivant en France depuis moins de dix ans ne sont surreprésentés dans aucun département en particulier, par rapport à l'ensemble des immigrés nés en Algérie et vivant en France métropolitaine. Il en va de même pour ceux vivant en France depuis moins de cinq ans et ceux arrivés en 2011. Cela signifie que les nouveaux arrivants ont tendance à s'installer dans les départements où il y a déjà une communauté algérienne. Ainsi, pour ce courant migratoire, l'hypothèse de Lee et les constats de Le Bras et Todd sont confortés. Par ailleurs, on peut identifier ici un effet de l'urbanisation puisqu'au sein des départements, la part des immigrés nés en Algérie parmi les immigrés est fortement corrélée négativement avec la part des habitants en commune rurale (coefficient de corrélation à $-0,56$, statistiquement significatif).

Ces nouveaux arrivants n'empêchent pas la population immigrée née en Algérie de vieillir. En effet, dans ces neuf départements, en 1990, les moins de 30 ans représentaient 24 % des immigrés nés en Algérie. Cette part est de 17 % en 2012. À l'opposé de l'échelle des âges, les 60 ans et plus représentaient 14 % de cette population en 1990, contre 29 % en 2012.

Carte 6 : part des immigrés nés en Algérie parmi les immigrés des départements en 2012 (en %)

Lecture : en 2012, les 24 départements où les immigrés nés en Algérie sont les plus présents (part des immigrés nés en Algérie parmi les immigrés supérieure au 3ème quartile) sont plutôt dans l'Est de la France (en bleu foncé et en violet).

Source : Insee, recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire).

4. Les immigrés nés au Royaume-Uni aiment de plus en plus la campagne française

- **Les dix départements à plus forte présence britannique sont majoritairement ruraux**

En 2012, les immigrés nés au Royaume-Uni sont particulièrement présents dans les départements ruraux de l'Ouest de la France. Plus précisément, c'est en Charente, en Côte-d'Armor, dans la Creuse, en Dordogne, dans le Gers, le Lot, la Manche, en Mayenne, en Morbihan et dans les Deux-Sèvres¹ qu'ils sont les plus présents (**carte 7**). Dans ces dix départements, la part des immigrés nés au Royaume-Uni parmi les immigrés oscille entre 18,8 % dans le Gers et 42,0 % dans la Creuse. Cette situation est différente de celle de 1990, où les dix départements à plus forte présence britannique sont déjà la Charente, les Côtes-d'Armor, la Dordogne, le Lot, la Manche, la Mayenne, le Morbihan mais aussi la Charente-Maritime, l'Ille-et-Vilaine et la Vendée (**carte 8**). La part des immigrés nés au Royaume-Uni est alors beaucoup plus réduite dans ces départements : elle oscille entre 4,0 % en Charente et en Charente-Maritime et 8,8 % en Dordogne.

- **De nombreuses arrivées en Creuse, dans le Gers et dans les Deux-Sèvres...**

En 2012, 42,0 % des immigrés vivant en Creuse sont nés au Royaume-Uni. C'est le cas de 18,8 % dans le Gers et 25,3 % dans les Deux-Sèvres. Ces chiffres étaient respectivement de 1,5 %, 2,8 % et 1,7 % en 1990. On peut donc supposer qu'en vingt-deux ans, il y a eu une arrivée massive d'immigrés nés au Royaume-Uni dans ces départements. Les faits semblent aller dans ce sens : en 2012, 74 % des immigrés nés au Royaume-Uni et vivant dans les Deux-Sèvres sont en France depuis moins de dix ans ; 22 % le sont depuis 10 à 19 ans. Ainsi, 96 %

¹ La Charente, la Creuse, la Dordogne, le Gers, le Lot, la Manche, la Mayenne et les Deux-Sèvres figurent parmi les 24 départements où la part des habitants en commune rurale est la plus forte (part supérieure au troisième quartile).

sont en France depuis moins de 20 ans. Ce chiffre est de 97 % pour la Creuse, de 88 % pour le Gers et de 78 % pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Par ailleurs, ces arrivées correspondent à des personnes d'un certain âge. En effet, dans la Creuse, parmi les immigrés nés au Royaume-Uni et vivant en France depuis moins de dix ans, 37 % ont 60 ans ou plus. Ce chiffre est de 43 % dans le Gers et de 45 % dans les Deux-Sèvres. Ces parts sont bien plus importantes que celle parmi l'ensemble des immigrés vivant en France depuis moins de 10 ans (5 %).

- **...et dans une moindre mesure en Charente-Maritime, en Ile-et-Vilaine et en Vendée**

En 1990, la Charente-Maritime, l'Ile-et-Vilaine et la Vendée faisaient partie des dix départements à plus forte présence britannique ; ce n'est plus le cas en 2012. En Ile-et-Vilaine, les immigrés nés au Royaume-Uni représentaient 4,2 % des immigrés ; ce chiffre est de 5,0 % en 2012. Ainsi, la population des immigrés nés au Royaume-Uni n'a pas beaucoup augmenté par rapport à l'ensemble des immigrés de ce département. Cela n'empêche pas un renouvellement de cette population puisque la moitié des immigrés nés au Royaume-Uni et vivant en Ile-et-Vilaine vivent en France depuis moins de dix ans. Rappelons que cette part est de 54 % pour l'ensemble des immigrés nés au Royaume-Uni et vivant en France métropolitaine.

À l'opposé de l'Ile-et-Vilaine, la part des immigrés nés au Royaume-Uni a beaucoup augmenté en Charente-Maritime et en Vendée entre 1990 et 2012. En effet, en Charente-Maritime, elle est passée de 4,0 % à 16,4 % ; en Vendée, ces chiffres sont respectivement de 4,4 % et 16,1 %. Cependant, ces augmentations ne sont pas suffisantes pour que la Charente-Maritime et la Vendée figurent parmi les dix départements à plus forte présence britannique en 2012. Pour rappel, en Creuse, la part des immigrés nés au Royaume-Uni parmi les immigrés est passée de 1,5 % à 42,0 % entre 1990 et 2012.

On retrouve l'idée d'un grand nombre d'arrivées d'immigrés originaires du Royaume-Uni dans ces départements avec la part de ceux qui vivent en France depuis moins de dix ans : en Charente-Maritime, 62 % des immigrés nés au Royaume-Uni vivent en France depuis moins de dix ans ; c'est le cas de 63 % de ceux qui vivent en Vendée.

En termes d'âge, dans les trois départements précités, le profil des immigrés nés au Royaume-Uni et vivant en France depuis moins de dix ans ressemble à celui de la Creuse, du Gers et des Deux-Sèvres. En effet, en Charente-Maritime, en Ile-et-Vilaine et en Vendée, ces nouveaux arrivants sont respectivement 51 %, 28 % et 42 % à avoir 60 ans ou plus.

- **Que se passe-t-il dans les sept départements à forte présence britannique en 1990 et en 2012 ?**

La Charente, les Côtes-d'Armor, la Dordogne, le Lot, la Manche, la Mayenne et le Morbihan figurent à la fois parmi les départements à plus forte présence britannique en 1990 et parmi ceux de 2012. En 1990, la part d'immigrés nés au Royaume-Uni parmi les immigrés oscille entre 3,8 % en Mayenne et 8,8 % en Dordogne. En 2012, cela varie entre 20,0 % dans le Morbihan et 35,3 % en Charente. Ainsi, la part des immigrés nés au Royaume-Uni a beaucoup augmenté dans ces départements entre 1990 et 2012.

Une fois de plus, on constate que la présence amplifiée des immigrés nés au Royaume-Uni est liée à des arrivées en grand nombre. En effet, dans les sept départements précités, la part des immigrés nés au Royaume-Uni et vivant en France depuis moins de dix ans oscille entre 61 % dans le Lot et 70 % en Charente. Pour rappel, cette part est de 54 % sur l'ensemble des immigrés nés au Royaume-Uni et vivant en France métropolitaine.

Comme précédemment, ces arrivées sont marquées par une moyenne d'âge assez élevée : la part des 60 ans et plus parmi les immigrés nés au Royaume-Uni et vivant en France depuis moins de dix ans varie entre 39 % en Mayenne et 55 % dans le Lot.

Plus généralement, les arrivées d'immigrés nés au Royaume-Uni ont tendance à se faire dans des départements où les natifs du Royaume-Uni sont déjà présents : en 2012, les immigrés nés au Royaume-Uni et vivant en France depuis moins de dix ans sont surreprésentés en Charente, en Haute-Vienne, en Côtes-d'Armor et en Dordogne, départements à forte présence britannique. Ainsi, comme pour les immigrés nés en Algérie, la théorie de Lee et les constats de Le Bras et Todd semblent se vérifier pour les immigrés nés au Royaume-Uni. Notons que ces derniers s'installent en grande partie en milieu rural, contrairement à l'ensemble des immigrés, qui sont surreprésentés dans les départements urbanisés.

Avec l'étude approfondie des départements de résidence des immigrés nés en Espagne, en Algérie et au Royaume-Uni, on mesure mieux l'étendue des spécialisations départementales en termes d'origine des immigrés. En effet, une spécialisation peut commencer par une filière historique (comme les Portugais dans les Deux-Sèvres, en lien avec l'entreprise Heuliez) et s'amplifier pour diverses raisons, comme des arrivées massives ou une recomposition des origines des immigrés y résidant. Dans ce dernier cas, cela est en général dû aux départs ou

décès d'immigrés d'autres origines (c'est régulièrement le cas des immigrés européens tels que les Italiens).

De plus, cette étude a tendance à conforter les hypothèses de Lee et les constats de Le Bras et Todd sur ces spécialisations. L'Espagne semble les contredire mais on peut se demander s'il est vraiment judicieux de considérer un seul et même courant migratoire pour des immigrés arrivés en France à partir de 1936 en tant que réfugiés et des arrivées plus récentes. Ces arrivées sont *a priori* pour raisons économiques, la crise des subprimes de 2008 ayant beaucoup plus touché l'Espagne que la France.

Carte 7 : part des immigrés nés au Royaume-Uni parmi les immigrés des départements en 2012 (en %)

Lecture : en 2012, les 24 départements où les immigrés nés au Royaume-Uni sont les plus présents (part des immigrés nés au Royaume-Uni parmi les immigrés supérieure au 3ème quartile) sont plutôt dans l'Ouest de la France (en bleu foncé et en violet).

Source : Insee, recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire).

Carte 8 : part des immigrés nés au Royaume-Uni parmi les immigrés des départements en 1990 (en %)

Lecture : en 1990, les 24 départements où les immigrés nés au Royaume-Uni sont les plus présents (part des immigrés nés au Royaume-Uni parmi les immigrés supérieure au 3ème quartile) sont presque tous dans l'Ouest de la France (en bleu foncé et en violet). Les dix départements où ils sont les plus présents sont exclusivement dans l'Ouest de la France (en violet).

Source : Insee, recensement de la population 1990 (exploitation au quart).

Bibliographie

Auzet Laurent, Maillochon Alain, 2015, « Les immigrés en Bretagne : des profils qui se diversifient fortement », Insee Analyses Bretagne, 19, 4 p.

Besnard Sonia, Manceau Christelle, 2015, « Situation récente des immigrés dans la région », Insee Flash Pays-de-la-Loire, 22, 2 p.

Blazevic Bruno, Claritg Jean-Philippe, 2014, « La Basse-Normandie, 4^{ème} région d'immigration des Britanniques », Insee Analyse Basse-Normandie, 5, 4 p.

Boubeker Ahmed, Galloro Piero-D., 2008, « Histoire des immigrations en Lorraine », Hommes et migrations, 1273, p. 74-94.

Boëldieu Julien, Borrel Catherine, 2000, « Recensement de la population 1999 : la proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », Insee Première, 748, 4 p.

Bouvier Gérard, 2012, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe » in Insee Références, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Paris, Insee, p. 11-26.

Chaillot Pierre et Lavenseau Danièle, 2011, « Immigrés en Nord-Pas-de-Calais : une implantation liée à l'histoire économique », Pages de profils, 89, 8 p.

Charel Anne-Céline, 2015, « L'intégration des populations immigrées en Centre-Val de Loire : contrastes et difficultés », Insee Analyses Centre-Val de Loire, 16, 4 p.

Desplanques Guy, 1996, « La répartition des personnes d'origine étrangère en France », Espace, populations, sociétés, 2-3, p. 287-297.

de la Rochère B., 2010, « La Dordogne : terre d'accueil des Britanniques », Aquitaine e-publications, 1, 3 p.

Insee Rhône-Alpes, 2005, « Atlas des populations immigrées en Rhône-Alpes », Les dossiers, 150, 53 p.

Jobard Annie, 2012, « Immigrés en Franche-Comté, plus fréquemment en ville et en âge de travailler », info web, 93, 3 p.

Le Bras Hervé et Todd Emmanuel, 2013, *Le mystère français*, La République des idées, éditions du Seuil, 336 p.

Lee E. S., 1966, « A theory of migration », Demography, 3-1, p. 47-57.

Lillo Natacha, Blanc-Chaléard Marie-Claude, 2009, « Île-de-France. Histoire et mémoire des immigrations depuis 1789 », Hommes et migrations, 1278, p. 18-31.

Mainguené Alice, 2015, « Origines des immigrés : des évolutions départementales différenciées », communication à la Chaire Quételet.

Nicolai Marie-Pierre, 2015, « Population immigrée : une main-d'œuvre plus européenne », Insee Flash Corse, 6, 2 p.

Pallez Dominique et Le Gouhinec Trang, 2003, « Les immigrés en Languedoc-Roussillon », Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon, 9, 16 p.

Pillet Collette, 2001, « La proportion d'immigrés décroît régulièrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Sud Insee l'essentiel, 39, 4 p.

Pradines Nadège, 2012, « En Poitou-Charentes, un immigré sur quatre est originaire du Royaume-Uni », e.décim@1,24.

Simon Marc, 2001, « Quatre étrangers sur dix résident en Île-de-France », Insee Île-de-France à la page, 203, 4 p.